



2025-41

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	07
Nombre de membres ayant délibéré :	07

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juillet 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Marie ESPANET – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Régine BROUARD est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-41 : Retrait délibération 2025-25

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2331-3 et L 2333-41 à 46-1 et R. 2333-43, 44 et 64 à 69,

Vu la délibération 2010-189 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne du 15 décembre 2010, instaurant la taxe de séjour sur le territoire communautaire,

Vu la délibération n°2025-25 instituant la taxe de séjour forfaitaire,

Vu l'arrêté 2025-47 portant répartition des hébergements soumis à la taxe de séjour forfaitaire,

Considérant la demande des services de la Préfecture de retirer la délibération 2025-25.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retirer la délibération 2025-25 et l'arrêté 2025-47 instituant la taxe de séjour forfaitaire.

Fait à MOURMELON LE PETIT 04 JUILLET 2025
Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 04 juillet 2025
Et de la publication, le 07 juillet 2025
Le Maire
René MAIZIERES